



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 76 de l'ordre du jour

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport décrit le mécanisme établi par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'appliquer les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et examine les derniers travaux menés par le Comité et ses organes subsidiaires ainsi que par le Bureau des affaires spatiales. Il indique comment ce mécanisme crée des synergies entre les efforts fournis par le Comité, le Bureau et d'autres entités du système des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue de mettre les avantages des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications au service du développement durable.

* Le présent rapport a été établi par le Bureau des affaires spatiales suite à l'adoption du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, pour tenir compte en particulier des derniers travaux menés par le Comité et les équipes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires	2-14	3
A. Structure révisée des ordres du jour des sous-comités du Comité	3-4	3
B. Équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III	5-7	3
C. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales	8-10	4
D. Renforcement des partenariats avec des entités non gouvernementales	11-12	4
E. Préparatifs de l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III en 2004	13-14	5
III. Exécution du plan d'action du Bureau des affaires spatiales	15-33	5
A. Renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	16	5
B. Lancement d'un programme de renforcement des capacités dans les domaines liés au droit spatial	17-18	5
C. Renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	19-28	6
D. Établissement et renforcement des relations de partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé	29	8
E. Renforcement d'un programme de communication avec le public, en particulier pour la jeunesse	30-32	8
F. Renforcement des services de publication et d'information	33	8
IV. Poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la coopération interorganisations	34-39	9
A. Décisions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales	35-38	9
B. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interinstitutions	39	10
V. Conclusion	40-43	10
Annexes		
I. Résumé de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		12
II. Participation des États Membres et des organisations aux équipes		18

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)¹, tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999, et a souscrit à la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"². Dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

II. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires

2. Pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique adopte deux démarches complémentaires. Premièrement, il examine, avec ses sous-comités, certains éléments de la stratégie mentionnée dans la Déclaration de Vienne en tant que points de l'ordre du jour de leurs réunions. Deuxièmement, les équipes créées par le Comité à sa quarante-quatrième session travaillent tout au long de l'année et soumettent un rapport sur leurs travaux au Comité et au Sous-Comité scientifique et technique, à leurs sessions annuelles, pour examen et approbation lors de leur examen du point de l'ordre du jour intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

A. Structure révisée des ordres du jour des sous-comités du Comité

3. En 1999, le Comité a révisé la structure des ordres du jour de ses sous-comités pour permettre à ces derniers d'y inscrire de nouveaux points, soit au titre de plans de travail pluriannuels énonçant des objectifs clairs à atteindre dans un délai déterminé, soit en tant

que points/thèmes de discussion à part entière devant être examinés pendant une session seulement. Une liste des points qui concernent les recommandations d'UNISPACE III, figure à l'annexe I du présent rapport.

4. Certains des points de l'ordre du jour du Comité et de son Sous-Comité scientifique et technique concernent directement les travaux des équipes et les recommandations formulées par le Comité et le Sous-Comité au titre de ces points donnent à ces dernières de grandes orientations.

B. Équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III

5. À sa quarante-quatrième session, le Comité a mis en place 11 équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III auxquelles les États Membres avaient accordé le degré de priorité le plus élevé ou pour lesquelles des pays avaient proposé de diriger l'équipe correspondante. Le Comité avait identifié ces recommandations sur la base des résultats d'une enquête menée au sein des États Membres. Comme le lui avait demandé le Comité, le Bureau des affaires spatiales a également mené une enquête au sein des entités du système des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès du Comité afin d'identifier les recommandations pour lesquelles elles souhaitaient devenir membres des équipes chargées de l'application. La liste des équipes et des organisations et États Membres qui y participent figure à l'annexe II du présent rapport. Le Bureau a également dressé une liste de correspondants de ces États et organisations participant aux équipes, et l'a publiée sur son site Web (http://www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup-teams_contactlist.html).

6. En 2002, toutes les équipes ont présenté un rapport au Sous-Comité scientifique et technique sur les objectifs, les plans de travail et les résultats attendus, et un rapport au Comité sur leurs derniers travaux. Le Comité a remercié tous les présidents des équipes et est convenu que les États Membres devraient apporter leur appui total aux équipes dans l'accomplissement de leur travail. Après accord du Comité, en 2001, sur le fait que les équipes devraient s'interroger sur les entités non gouvernementales qui pourraient être invitées à participer à leurs travaux,

certaines équipes avaient associé nombre de ces entités à leurs travaux.

7. Au 1^{er} juillet 2002, 50 États Membres étaient membres d'une ou de plusieurs équipes. En outre, 12 entités du système des Nations Unies, parmi lesquelles le Bureau des affaires spatiales, 23 organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont 9 organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, participaient aux travaux des équipes.

C. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales

8. La Déclaration de Vienne préconise des mesures tendant à offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de leur rôle dans le développement humain, et de participer pleinement aux activités spatiales. Elle préconise également des mesures visant à créer, dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un comité consultatif qui favorise la participation, sur le long terme, des jeunes du monde entier à la coopération dans le domaine spatial.

9. En ce qui concerne la possibilité à offrir aux enfants et aux jeunes, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Activités publiques et privées visant à promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales" à sa trente-huitième session. Lorsqu'il a examiné, à sa quarante-cinquième session le nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", le Comité a noté que l'espace était un thème qui pouvait attirer les enfants vers les sciences et les mathématiques et accroître le nombre de professionnels travaillant dans ces domaines. Il a également souligné qu'il était important de promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales, grâce à des initiatives tant publiques que privées.

10. S'agissant du mécanisme consultatif susmentionné, l'Assemblée générale, dans sa

résolution 56/51, a décidé d'accorder le statut d'observateur permanent auprès du Comité au Conseil consultatif de la génération spatiale, qui tire son origine du Forum de la génération spatiale organisé lors d'UNISPACE III pour et par des jeunes spécialistes et des étudiants. Le Bureau des affaires spatiales appuie les activités du Conseil consultatif de la génération spatiale en organisant une série de colloques sur le renforcement de la participation des jeunes aux activités spatiales (voir par. 30 ci-dessous).

D. Renforcement des partenariats avec des entités non gouvernementales

11. UNISPACE III a reconnu la nécessité de faire participer la société civile, y compris le secteur privé à la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au profit et dans l'intérêt de tous les États. Suite à une recommandation d'UNISPACE III, le Sous-Comité a organisé, à ses sessions de 2000, 2001 et 2002, des colloques pour renforcer son partenariat avec l'industrie et des représentants de l'industrie y ont participé. Le thème du colloque de 2002 était le "Développement des applications opérationnelles de la télédétection à très haute résolution: potentiel et écuesils des applications civiles".

12. Un nombre croissant d'organisations non gouvernementales ont participé aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires en qualité d'observateurs. Actuellement, 16 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Après la tenue d'UNISPACE III, trois organisations non gouvernementales, l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, la National Space Society et le Conseil consultatif de la génération spatiale, se sont vu octroyer ce statut. À sa quarante-cinquième session, le Comité a recommandé d'accorder le statut d'observateur à deux autres organisations non gouvernementales, à savoir le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et la Spaceweek International Association (SIA).

E. Préparatifs de l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III en 2004

13. En application de la résolution 56/51 de l'Assemblée générale, le Comité a créé un groupe de travail chargé d'établir un rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale, de façon que cette dernière examine et évalue, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, l'application des conclusions d'UNISPACE III et étudie de nouvelles mesures et initiatives. Le Comité a prié le Groupe de travail de formuler des recommandations concernant les modalités et la portée de l'examen susmentionné auquel l'Assemblée doit procéder et les questions d'organisation y relatives.

14. Le Groupe de travail a recommandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session, en 2004, pour examen en séance plénière, d'un point distinct intitulé "Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", pour permettre à l'Assemblée d'examiner les progrès réalisés. Le Groupe de travail a également formulé des recommandations concernant les actions à mener, le calendrier à suivre, les sources d'information, un avant-projet de plan et un calendrier pour la préparation du rapport. Le Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail telles qu'elles figurent dans le rapport³.

III. Exécution du plan d'action du Bureau des affaires spatiales

15. En 2000, le Comité a fait sien le plan d'action proposé par le Bureau des affaires spatiales pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III⁴. Dans sa résolution 55/122, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires à compter de 2002. Dans le cadre de son programme de travail pour la période biennale 2002-2003, le Bureau a commencé à mener des activités en vue de l'exécution intégrale du plan d'action au moyen des ressources nécessaires.

A. Renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale touchant les

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

16. Le plan d'action englobait une étude semestrielle globale des mécanismes existants de coopération internationale dans le domaine des activités spatiales ainsi qu'une étude analytique visant à identifier les domaines d'activités liées à l'espace qui nécessitaient des mécanismes nouveaux et novateurs. Le Bureau des affaires spatiales a commencé à prendre ces mesures en aidant les équipes et en contribuant à leurs travaux. En appliquant les recommandations qui les concernent, les équipes évaluent les opportunités et les plans existants en matière de coopération internationale et visent à proposer des mesures qu'il est nécessaire de prendre, en particulier par le biais de la coopération internationale.

B. Lancement d'un programme de renforcement des capacités dans les domaines liés au droit spatial

17. Le renforcement des capacités dans des secteurs liés au droit spatial est un nouveau volet important du Bureau des affaires spatiales. Il est également conforme à une stratégie à suivre dans le cadre du plan à moyen terme pour la période allant de 2002 à 2005 et consistant à aider les pays en développement à se doter d'une législation nationale relative à l'espace et à ratifier les traités relatifs à l'espace existants. Le Bureau a également mis à disposition sur sa page d'accueil un index interrogeable qui renseigne sur l'état des signatures et des ratifications des cinq traités internationaux relatifs à l'espace (http://registry.oosa.unvienna.org/oosa/treaty_status/index.stm). La recherche dans la base de données peut se faire par traité, État Membre ou état des signatures ou des ratifications. Le Bureau continue également de développer, de mettre à jour et d'améliorer la base de données sur les lois nationales relatives à l'espace.

18. Le Bureau organisera le premier atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial (La Haye, 18-21 novembre 2002) en coopération avec l'International Institute of Air and Space Law de l'Université de Leyde et le Gouvernement néerlandais. Il est actuellement en pourparlers avec des États Membres désireux d'accueillir des ateliers sur le droit spatial dans les années à venir.

C. Renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

19. Suite à UNISPACE III, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 54/68, demandé que les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales soient renforcées et a énuméré un certain nombre d'activités devant être inscrites à ce programme. En réponse à cet appel, le Bureau des affaires spatiales a réorienté le Programme et ajouté de nouvelles activités. Le Programme est actuellement axé sur quelques thèmes d'importance primordiale pour les pays en développement et a fixé des objectifs susceptibles d'être atteints à brève ou à moyenne échéance. Les thèmes prioritaires du Programme sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) application des communications par satellite au téléenseignement et à la télémédecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; et e) enseignement et création de capacités, y compris en matière de recherche, dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Au titre de chaque thème prioritaire, les principaux objectifs suivants seront poursuivis: a) le renforcement des capacités et b) la sensibilisation des décideurs afin de renforcer l'appui local à l'utilisation opérationnelle des techniques spatiales.

1. Organisation d'ateliers, de séminaires, de colloques et de stages de formation

20. Le plan d'action prévoit l'organisation d'ateliers et de conférences sur les applications des techniques spatiales de pointe et les nouveaux systèmes à l'intention des directeurs de programmes et responsables d'activités liées au développement et aux applications des techniques spatiales. Le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique sur les travaux de sa quarante-cinquième session contient la liste des ateliers, stages de formation et colloques organisés ou prévus par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2002 et 2003. Treize activités ont été organisées ou prévues en 2002 et il est envisagé d'en organiser 10 en 2003⁵.

2. Appui aux centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales

21. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continue de fournir un appui aux centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales ainsi qu'au Réseau d'instituts de formation et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales de l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, qui ont été créés en application des résolutions 45/72, du 11 décembre 1990, et 50/27, du 6 décembre 1995, de l'Assemblée générale.

22. Le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise, a achevé son deuxième cours de neuf mois sur la télédétection et la météorologie par satellite en juin 2002. Le Centre régional africain d'enseignement des sciences et technologies de l'espace, en langue française, a commencé deux cours de neuf mois, l'un sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) et l'autre sur la météorologie par satellite. Ce centre aura, à la fin de juillet 2002, dispensé quatre cours de neuf mois.

23. Le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, ouvert en Inde en novembre 1995, a assuré 13 stages de troisième cycle de 9 mois et 10 stages courts, sur des sujets tels que la télédétection et les SIG, les communications par satellite, la météorologie par satellite et le climat mondial et les sciences spatiales. Au total, 340 étudiants de 39 pays de la région ont bénéficié des activités d'enseignement du Centre.

24. En ce qui concerne le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les préparatifs sont en cours afin de démarrer le premier stage de neuf mois sur la télédétection et les SIG en 2003. S'agissant du Réseau d'instituts de formation et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour l'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, son comité

directeur est convenu d'instaurer une coopération scientifique multilatérale entre les institutions de base du Réseau.

25. En vue du fonctionnement des centres régionaux, le Bureau des affaires spatiales a convoqué, en coopération avec l'Agence spatiale européenne (ESA), la Réunion d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales (Frascati, Italie, 3-7 septembre 2001). L'objet de la Réunion était de faire le point de la situation concernant la création et le fonctionnement des centres régionaux, et d'examiner les programmes au niveau universitaire et à travers les cultures et de les actualiser, dans les domaines de la télédétection, de la météorologie par satellite, des communications par satellite et des sciences spatiales. Les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts ont été soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁶.

3. Services consultatifs techniques

26. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a redoublé d'efforts pour donner suite, chaque fois que cela était possible, aux recommandations des ateliers et séminaires qu'il avait organisés. Les services consultatifs techniques actuellement fournis dans le cadre du Programme revêtent notamment les formes suivantes:

a) Collaboration avec l'ESA pour des activités consécutives à la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales menées dans des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie occidentale;

b) Fourniture d'une assistance en vue de contribuer au développement et au fonctionnement du Conseil Asie-Pacifique de communications par satellite et en vue de la préparation de la conférence et de l'exposition du Conseil en 2003;

c) Fourniture d'une assistance au Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et d'un appui au Groupe de travail ad hoc du CEOS sur l'éducation qui en est le coprésident;

d) Collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en

vue d'apporter une assistance technique pour mener à bien les actions consécutives à plusieurs stages de formation tenus dans les années 90 sur les applications des données provenant des satellites de télédétection, notamment les actions suivantes: i) achèvement d'un projet relatif à l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la surveillance des glaciers et de la couverture neigeuse en Amérique latine; ii) achèvement d'un projet de gestion des bassins versants en Asie et dans le Pacifique; et iii) lancement, en Afrique en 2002, d'un projet sur l'utilisation des données satellite pour localiser les zones humides et en planifier la gestion;

e) Fourniture de conseils techniques au Gouvernement colombien dans la suite qu'il donne, en tant que secrétariat provisoire, aux recommandations de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques (Cartagena, Colombie, 14-17 mai 2002).

4. Bourses de longue durée

27. Afin de favoriser le développement des capacités autochtones, il sera offert, pour la période 2002-2003, cinq bourses pour une formation approfondie de personnes venant de pays en développement. L'ESA a attribué dans chaque cas une bourse pour les systèmes de communication par satellite, les antennes spatiales et l'électromagnétisme ainsi que les instruments de télédétection respectivement, au Centre européen de recherche et de technologie spatiales de l'ESA à Noordwijk (Pays-Bas), et deux pour la recherche sur les techniques de télédétection, à l'Institut européen de recherches spatiales de l'ESA de Frascati (Italie).

28. Le programme de bourses de longue durée fait l'objet d'une réorientation destinée à le rendre plus efficace et à améliorer les résultats des autres activités de formation organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Pour la période 2001-2002, les deux bourses offertes par l'ESA ont permis aux professeurs d'université qui ont participé à la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection d'améliorer leurs qualifications et de démontrer l'utilité pratique de la télédétection par le biais de projets appropriés exécutés dans leurs universités.

D. Établissement et renforcement des relations de partenariat avec des

organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé

29. Le Bureau des affaires spatiales a redoublé d'efforts pour encourager les organisations non gouvernementales et les entreprises industrielles menant des activités liées à l'espace à contribuer aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et aux activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il organise le colloque avec l'industrie qui se tient lors de la session annuelle du Sous-Comité scientifique et technique et il aide les équipes d'action à faire participer des entités non gouvernementales appropriées. Afin d'attirer l'attention des principales entreprises industrielles menant des activités liées à l'espace sur l'importance des travaux du Comité, il a participé aux réunions des milieux d'affaires liés à l'espace et organisera des activités au cours du Congrès mondial de l'espace (Houston, Texas, États-Unis d'Amérique, 10-19 octobre 2002), qui est censé attirer plus de 10 000 participants dont des chefs d'entreprises menant des activités liées à l'espace.

E. Renforcement d'un programme de communication avec le public, en particulier pour la jeunesse

30. Le Bureau des affaires spatiales poursuit ses efforts afin d'offrir aux jeunes davantage de possibilités de connaître les sciences et techniques spatiales et leurs avantages pour la société. En coopération avec l'Autriche et l'ESA, le Bureau organisera le troisième Colloque sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales (Graz, Autriche, 9-12 septembre 2002). Il apportera aussi un appui aux initiatives prises par les jeunes pour promouvoir les activités spatiales, comme par exemple le projet "Under African Skies", initiative prise par un groupe de jeunes spécialistes pour familiariser les enfants scolarisés d'Afrique avec les sciences spatiales.

31. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a proclamé la Semaine mondiale de l'espace, qui se

tiendra chaque année entre le 4 et le 10 octobre pour célébrer, au niveau international, les contributions des sciences et des techniques spatiales à l'amélioration de

la condition humaine. Dans le cadre de son programme de communication avec le public, le Bureau envisage d'organiser, chaque année, une manifestation de l'ONU afin de mieux faire connaître la Semaine mondiale de l'espace et de jouer un rôle catalyseur pour d'autres activités à travers le monde. Cette année, il organisera une manifestation spéciale en coopération avec le Centre aérospatial allemand à Bonn. Il continue également de collaborer étroitement avec des organisations non gouvernementales telles que la Spaceweek International Association.

32. Afin de mieux faire connaître les avantages des sciences et des techniques spatiales, le Bureau continue d'améliorer l'exposition spatiale au Centre international de Vienne. Cette exposition comprend des maquettes de vaisseaux spatiaux et de fusées ainsi que des programmes informatiques interactifs entre autres et elle continue d'attirer l'attention des visiteurs, en particulier des groupes scolaires. Ont été récemment ajoutés à l'exposition une version d'une expérimentation de la vie sur une biosphère embarquée sur la Station spatiale internationale, destinée aux groupes scolaires, et un fragment de roche lunaire. À l'occasion de l'Année internationale de la femme en mars 2002, le Bureau a présenté une série d'affiches sur la participation des femmes aux activités spatiales. Des affiches analogues sur divers thèmes sont envisagées.

F. Renforcement des services de publication et d'information

33. Afin d'améliorer le Service international d'information sur l'espace, le Bureau utilise sa page d'accueil comme moyen efficace et utile de diffuser des informations sur les derniers travaux du Comité et de ses organes subsidiaires ainsi que sur ses propres activités. Il est également relié à d'autres sites Web présentant des informations sur des activités aérospatiales et d'autres renseignements pertinents, par exemple celui du Réseau international d'informations aérospatiales. L'index en ligne des objets lancés dans l'espace permet à tous les utilisateurs d'accéder rapidement aux informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX), annexe).

IV. Poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la coopération interorganisations

34. La Déclaration de Vienne préconise des mesures pour favoriser l'utilisation accrue, par les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, des systèmes et des services liés à l'espace, et pour mieux coordonner, entre le Comité et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les autres organes et organismes des Nations Unies, les activités d'intérêt mutuel.

A. Décisions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

35. Les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont coordonnées lors de la session annuelle de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Plusieurs entités et institutions spécialisées des Nations Unies ont d'importants programmes liés à l'espace. Le dernier en date (A/AC.105/780) donne un aperçu du programme de travail pour 2002, 2003 et les années ultérieures. Conformément à l'accord conclu à la Réunion interorganisations en 2000, la structure de ce rapport a été révisée afin de suivre de près celle de la Déclaration de Vienne, permettant ainsi aux lecteurs de déterminer facilement quelles organisations des Nations Unies contribuent à la mise en œuvre de telle ou telle mesure recommandée dans la Déclaration.

36. À sa vingt-deuxième réunion (Rome, 23-25 janvier 2002), la Réunion interorganisations a continué d'examiner le point intitulé "Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace". Ses travaux au titre de ce point facilitent la tâche du Sous-Comité scientifique et technique lorsqu'il examine un point analogue (voir par. 39). À l'invitation du Sous-Comité, la Réunion interorganisations a examiné les obstacles à une plus grande utilisation des applications des sciences et techniques spatiales et des services spatiaux au sein du système des Nations Unies ainsi que les moyens et mécanismes susceptibles de les éliminer. Elle a fait observer que les organes directeurs des organismes des Nations Unies n'avaient pas tous la même composition et qu'une délégation à un forum du système n'était pas

nécessairement pleinement informée, au moment voulu, de la position d'une délégation du même pays à un forum différent. La Réunion a par conséquent estimé qu'il serait utile de mieux coordonner les activités et l'échange d'informations entre les organismes gouvernementaux représentés à différents forums sur les questions liées aux activités spatiales.

37. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales permet aux décideurs de prendre davantage conscience de l'intérêt des applications spatiales aux fins du développement économique et social. Les participants ont à cet égard souligné que toutes les organisations devaient continuer à veiller à ce que chacune des activités préparatoires au Sommet mondial sur le développement durable tienne compte des activités spatiales. Dans le cadre du Sommet, le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé conjointement l'atelier régional sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, à Addis-Abeba, du 1^{er} au 5 juillet 2002, qui visait à sensibiliser les décideurs à l'intérêt de ces techniques pour la gestion des catastrophes. Immédiatement avant le Sommet, du 21 au 23 août 2002, le Bureau organisera également un colloque intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable", à Stellenbosch (Afrique du Sud). En collaboration avec certains organismes des Nations Unies, il diffusera en vue du Sommet une brochure destinée au grand public, expliquant comment ces organismes mettent les techniques spatiales au service du développement durable.

38. Les participants à la réunion ont noté qu'une lettre envoyée par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au Secrétaire général afin d'appeler son attention sur la nécessité d'examiner les moyens par lesquels les sciences et techniques spatiales pourraient contribuer à atteindre les objectifs des grandes conférences des Nations Unies⁸, avait été publiée comme document de l'Assemblée générale (A/56/306). L'Assemblée avait ensuite invité les organismes du système des Nations Unies à recenser les recommandations des grandes conférences des Nations Unies qui pourraient être mises en œuvre en faisant appel aux sciences et techniques spatiales. En conséquence, la Réunion interorganisations a décidé que le Bureau des affaires spatiales, avec l'aide d'organisations du système des Nations Unies, devrait analyser les conclusions du

Sommet afin de recenser les recommandations de ce type, dans la mesure où, à ses yeux, la plupart des thèmes abordés lors des récentes conférences des Nations Unies seraient examinés à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable.

B. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interinstitutions

39. À sa trente-neuvième session, lors du débat sur le point de l'ordre du jour intitulé "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux", conformément à son plan de travail triennal, le Sous-Comité scientifique et technique a tiré parti de la contribution de la Réunion interorganisations pour recenser les obstacles qui s'opposent à une plus grande utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux par les organismes des Nations Unies et pour examiner des moyens et dispositifs concrets permettant de les lever. Il a décidé de s'associer à l'action que menait la réunion en vue de sensibiliser les décideurs, à l'occasion du Sommet, à l'intérêt des applications spatiales aux fins du développement économique et social, et d'y contribuer. Il a recommandé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présente au Sommet mondial une déclaration dans laquelle il soulignerait comment les applications spatiales pouvaient contribuer à promouvoir le développement durable. Le texte de cette déclaration figure dans le rapport du Comité⁷.

V. Conclusion

40. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a mis sur pied un dispositif solide souple pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. À l'occasion des débats sur les points de l'ordre du jour pertinents, le Comité et ses organes subsidiaires définissent les orientations générales à suivre pour donner effet à ces

recommandations et pour prendre la tête des actions menées dans le cadre de l'application de la Déclaration de Vienne. Les sessions annuelles du Comité et de son Sous-Comité scientifique et technique sont l'occasion de suivre et d'examiner périodiquement les progrès accomplis. Le rôle du Comité et du Sous-Comité est renforcé tout au long de l'année par des équipes. Ces dernières aident à responsabiliser davantage les États Membres qui les animent et à donner aux pays et organismes qui y participent le sentiment d'être parties prenantes. Du fait qu'elles favorisent la participation d'organismes non gouvernementaux, elles permettent à la société civile d'apporter une contribution importante aux côtés des pouvoirs publics, à la mise en œuvre des recommandations. Elles constituent aussi un moyen unique de resserrer les liens de coopération non seulement entre les pays industrialisés et les pays en développement, mais aussi entre les décideurs et les experts scientifiques et techniques, et entre l'industrie spatiale et les usagers. L'exécution du plan d'action du Bureau des affaires spatiales étaye et complète les travaux des diverses équipes.

41. En étoffant et en redistribuant les activités spatiales au sein du système des Nations Unies, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales et la Réunion interorganisations sur les activités spatiales œuvrent à la réalisation d'un même objectif: attirer l'attention des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur les avantages des techniques spatiales et de leurs applications.

42. La synergie s'est accrue entre les efforts déployés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires, le Bureau des affaires spatiales et la Réunion interorganisations sur les activités spatiales en vue d'atteindre les objectifs définis par UNISPACE III. La réalisation de ces objectifs contribuerait grandement à celle de certains des buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies⁸, tels que: l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement, les informations transmises par satellite permettant une meilleure gestion des ressources en terres, en forêts, en eau et des ressources des océans; ainsi que la protection des groupes vulnérables, l'utilisation des images et des données transmises par satellite et des communications par satellite permettant l'atténuation effective et efficace des effets des catastrophes naturelles et la coordination

des interventions en cas d'urgence et de l'assistance humanitaire.

43. L'examen et l'évaluation par l'Assemblée générale, en 2004, de la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III sera l'occasion de donner une plus grande visibilité et un plus grand élan politiques à l'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires. Cette action, si elle est soutenue par tous les États, tous les organismes des Nations Unies et le plus grand nombre possible d'organisations non gouvernementales, aura permis de concrétiser les possibilités envisagées dans la Déclaration de Vienne et de faire comprendre au monde entier l'utilité des techniques spatiales pour le développement et la sécurité de l'humanité. Si, en 2004, il apparaît que le dispositif et la stratégie que le Comité a mis en place pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III ont porté leurs fruits, ils pourront

servir de modèle pour la suite à donner à d'autres conférences organisées au sein du système des Nations Unies.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3.

² Ibid., chap. I, résolution 1.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, annexe I.

⁴ Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/55/20)*, par. 71.

⁵ Ibid., *cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, par. 54 et 56.

⁶ A/AC.105/782 et A/AC.105/L.238, 239, 240 et 241.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, annexe III.

⁸ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

Résumé de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
1 Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Oui		Activités relatives à la surveillance et protection de l'environnement, thème prioritaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (ci-après "le Programme")
2 Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Oui		Activités relatives à la gestion des ressources naturelles, thème prioritaire du Programme
3 Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS)			Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa session de 2002, a pris note des activités déjà menées par le partenariat IGOS qui intéressent directement la recommandation et a convenu qu'il n'était pas nécessaire de créer une équipe; le Sous-Comité a invité le partenariat IGOS à présenter ses activités au Sous-Comité à sa session de 2003
4 Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Oui		
5 Limiter les conséquences néfastes des activités spatiales pour l'environnement local et mondial			
6 Améliorer les services de santé publique	Oui	Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires, devant être examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 2003	Activités relatives à la télémédecine, thème prioritaire du Programme
7 Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Oui	Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles, examiné par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du plan de travail pour 2001-2003	Activités relatives à la gestion des catastrophes, thème prioritaire du Programme, qui a lancé un module de formation consistant en ateliers régionaux sur le sujet

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
8 Promouvoir l'alphabétisation et développer l'éducation dans les zones rurales grâce à l'enseignement à distance			Activités relatives au téléenseignement, un des thèmes prioritaires du Programme
9 Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales			
10 Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Oui		Le Programme a lancé un module de formation consistant en ateliers régionaux sur l'utilisation et les applications du système mondial de navigation par satellite
11 Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Oui		Un des principaux objectifs de la Réunion interorganisations et du Programme
12 Améliorer les connaissances scientifiques sur l'espace proche et lointain en encourageant la coopération			Série d'ateliers ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales
13 Améliorer la protection de l'environnement spatial proche et lointain en réduisant le nombre des débris spatiaux		Débris spatiaux examiné par le Sous-Comité scientifique et technique depuis avant UNISPACE III et conformément au plan de travail pour 2002-2005	
14 Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Oui		
15 Protéger l'espace proche et lointain en poursuivant les recherches dans le domaine de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires		Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, examiné par le Sous-Comité scientifique et technique depuis avant UNISPACE III et aussi par l'intermédiaire du Groupe de travail au titre du point, conformément au plan de travail pour 2000-2003	

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
16 Limiter les interférences avec les bandes du spectre électromagnétique			L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union astronomique internationale (UAI) ont fourni des informations au Sous-Comité scientifique et technique à ses sessions de 2001 et 2002 sur leurs activités concernant le sujet étroit des interférences radioélectriques en radioastronomie
17 Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Oui	Mobilisation des ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales devant être examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à ses sessions de 2002 et 2003	Un des principaux objectifs du Programme et des activités qu'il exécute au titre de chaque thème prioritaire
18 Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	Oui		Un des principaux objectifs du Programme dans l'exécution de ses activités au titre de chaque thème prioritaire
19 Créer et/ou renforcer les mécanismes nationaux qui permettent de coordonner les activités spatiales			
20 Développer le partage des informations sur les avantages induits par les activités spatiales ainsi que sur leur utilisation		Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle; examiné par le Comité depuis avant UNISPACE III	
21 Offrir aux jeunes la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de participer aux activités spatiales		Activités publiques et privées visant à promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales; examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa session de 2001; et "Espace et société", devant être examiné par le Comité à ses sessions de 2002 et 2003	

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
22 Créer, dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un mécanisme consultatif qui favorise la participation des jeunes à la coopération dans le domaine spatial			L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/51, a accordé au Conseil consultatif de la génération spatiale le statut d'observateur permanent auprès du Comité; le Programme a tenu une série de colloques sur le renforcement de la participation des jeunes aux activités spatiales, appuyant les travaux du Conseil consultatif de la génération spatiale
23 Créer des prix qui récompensent des apports exceptionnels aux activités spatiales			
24 Réaffirmer le rôle du Comité, de ses sous-comités et de son secrétariat pour explorer l'espace extra-atmosphérique et l'utiliser pacifiquement			
25 Instituer des mécanismes de financement régulier des centres régionaux affiliés à l'ONU et fournir un appui plus important au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales			Activités de collecte de fonds par le Bureau des affaires spatiales pour appuyer les activités du Programme
26 Favoriser l'utilisation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace		Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux, examiné par le Sous-Comité dans le cadre du plan de travail pour 2001-2003; les années précédentes, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales a fait rapport au Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point	

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
27 Inviter les États à ratifier les traités relatifs à l'espace ou à y adhérer, et inviter les organisations inter-gouvernementales à déclarer qu'elles les acceptent		État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, examiné par le Sous-Comité juridique à ses sessions annuelles	
28 Examiner de manière plus approfondie la structure de l'ordre du jour et les méthodes de travail du Comité et des ses sous-comités		Point de l'ordre du jour des deux sous-comités du Comité; examiné au titre des questions diverses par le Comité	
29 Coordonner, entre le Comité et les autres organismes des Nations Unies, les activités d'intérêt mutuel		Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux; examiné par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du plan de travail pour 2001-2003; les années précédentes, la Réunion interorganisations pour les activités spatiales a fait rapport au Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point	
30 Engager la communauté internationale à examiner les recommandations des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III			
31 Créer un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III			Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été modifié afin d'inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III

<i>Recommandation^a</i>	<i>Équipe mise en place^b</i>	<i>Point pertinent de l'ordre du jour du Comité et de ses organes subsidiaires</i>	<i>Autres activités</i>
32 Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices pour aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	Oui	Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'applications des sciences et des techniques spatiales, devant être examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à ses sessions de 2002 et 2003	Les ateliers ONU/IAF tenus depuis 2001 comprennent une session sur ce sujet
33. Promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce à une coopération entre les pays présents dans l'espace et ceux qui ne le sont pas encore, ainsi qu'entre pays en développement, et promouvoir la participation de la société civile, y compris le secteur privé			

^aLes recommandations portent les numéros sous lesquels elles apparaissent dans la Déclaration de Vienne.

^bPour de plus amples informations concernant les équipes, voir annexe II.

Participation des États Membres et des organisations aux équipes

Équipe ^a	Présidence	Pays membres de l'équipe (au 1 ^{er} juillet 2002)		Entités du système des Nations Unies et organisations participant à l'équipe (au 1 ^{er} juillet 2002)		
		Nombre	Pays	Nombre	Entités et organisations	
1	Stratégie de surveillance de l'environnement	Iran (République islamique d') et République arabe syrienne	24	Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Royaume-Uni	9	Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*, Agence spatiale européenne (ESA), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille
2	Gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	27	Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni	6	CEE, CESAP, UNESCO*, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie

	<i>Équipe^a</i>	<i>Présidence</i>	<i>Pays membres de l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>		<i>Entités du système des Nations Unies et organisations participant à l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>	
			<i>Nombre</i>	<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>	<i>Entités et organisations</i>
4	Prévisions météorologiques et climatiques	Portugal	25	Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Turquie	5	CESAP, UNESCO*, Organisation météorologique mondiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
6	Santé publique	Canada	23	Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Slovaquie, Turquie	5	CESAP, Organisation mondiale de la santé (OMS)**, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
7	Gestion des catastrophes	Canada, Chine, France	39	Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Thaïlande, Turquie	11	Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, CESAP, UNESCO, OMS**, ESA, Association européenne pour l'année internationale de l'espace (EURISY), Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie

	<i>Équipe^a</i>	<i>Présidence</i>	<i>Pays membres de l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>		<i>Entités du système des Nations Unies et organisations participant à l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>	
			<i>Nombre</i>	<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>	<i>Entités et organisations</i>
10	Système mondial de navigation par satellite	États-Unis, Italie	31	Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mongolie, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Turquie	12	CESAP, Union internationale de télécommunication, ESA, Commission européenne, Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), Civil GPS Service Interface Committee, EURISY, Institut américain d'aéronautique et d'astronautique, Association internationale des instituts de navigation, Bureau international des poids et mesures, Fédération internationale des géomètres, International GPS Service
11	Développement durable	Nigéria	26	Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Chili, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Maroc, Monaco, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	8	CESAP, UNESCO*, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), EURISY, National Space Society (NSS), Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
14	Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni	17	Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Liban, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni	7	ESA, Comité mondial de la recherche spatiale (COSPAR), Union astronomique internationale (IAU), National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceguard Foundation, Comité européen pour la science spatiale de la Fondation européenne de la science

	<i>Équipe^a</i>	<i>Présidence</i>	<i>Pays membres de l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>		<i>Entités du système des Nations Unies et organisations participant à l'équipe (au 1^{er} juillet 2002)</i>	
			<i>Nombre</i>	<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>	<i>Entités et organisations</i>
17	Développement des capacités	Japon	22	Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne	6	CESAP, UNESCO, ESA, COSPAR, UAI, Observatoire de Manille
18	Faire prendre davantage conscience	Autriche, États-Unis	21	Arabie saoudite, Australie, Autriche, Brésil, Égypte, États-Unis, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque	14	CESAP, UNESCO*, ESA, COSPAR, Association de droit international, SIPT, Université internationale de l'espace, EURISY, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceweek International Association, Agence spatiale autrichienne, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie
32	Sources de financement novatrices	France	14	Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Colombie, France, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maroc, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République tchèque	6	CESAP, ESA, National Space Society, Observatoire de Manille, Société philippine d'astronomie

^a Les numéros des équipes correspondent aux numéros des recommandations correspondantes d'UNISPACE III, comme indiqué dans l'annexe I.

* À communiquer par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

** Uniquement pour recevoir des informations.